



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

SEANCE DU 16 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 16 mars 2023, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Mme Eliane BOYER, Maire, selon la convocation en date du 6 mars 2023.

Myriam LARANT a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON,
Anthony BESSAGUET arrive à 21h00.

Absents : Amélie COURIVAUD, Stéphane CHALIVAT (excusé)

Pouvoir : M Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Mme Céline TALON

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement
2. Vote des comptes administratifs : communal et d'assainissement
3. Affectation du résultat (budget principal et d'assainissement)
4. Avis sur le projet d'extension du parc d'activités de la Croisière
5. Demande d'acquisition d'un chemin rural : étude et ajout éventuel à la prochaine enquête publique
6. Etude des demandes de subventions

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2023/5-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023/6-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023/7-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Présents : Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	6	Abstentions :	0	Contre : 0	

La maire s'étant retirée,

Sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Eliane BOYER, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	83 966.86	71.51	/	71.51	83 966.86
Opérations de l'exercice	319 706.34	384 413.26	100 517.23	132 758.91	420 223.57	517 172.17
TOTAUX	319 706.34	468 380.12	100 588.74	132 758.91	420 295.08	601 139.03
Résultats de clôture	/	64 706.92	/	32 170.17	/	96 877.09
Restes à réaliser	/	/	84 865.00	14 711.00	84 865.00	14 711.00
TOTAUX CUMULES	319 706.34	468 380.12	185 453.74	147 469.91	505 160.08	615 850.03
RESULTATS DEFINITIFS	/	148 673.78	37 983.83	/	/	110 689.95

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023/8-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Présents : Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	6	Abstentions :	0	Contre : 0	

La maire s'étant retirée,

Sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Eliane BOYER, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	19 307.78	/	20 510.87	19 307.78	20 510.87
Opérations de l'exercice	16 271.03	16 813.57	14 597.32	9 189.62	30 868.35	26 003.19
TOTAUX	16 271.03	36 121.35	14 597.32	29 700.49	50 176.13	46 514.06
Résultats de clôture	/	542.54	5 407.70	/	5 407.70	542.54
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	16 271.03	36 121.35	14 597.32	29 700.49	50 176.13	46 514.06
RESULTATS DEFINITIFS	/	19 850.32	/	15103.17	/	34 953.49

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023/9-5 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	+ 83 966.86	Déficit antérieur reporté	- 71.51
Résultat de l'exercice 2022	+ 64 706.92	Solde d'exécution de l'exercice 2022	+32 241.68
Solde d'exécution cumulé	+ 148 673.78	Solde d'exécution cumulé (001)	+32 170.17
		Reste à réaliser au 31/12/22	
		Dépenses	-84 865.00



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

		Recettes	+14 711.00
		Solde	-70 154.00
TOTAL A AFFECTER	148 673.78	BESOIN DE FINANCEMENT	-37 983.83

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 37 983.83 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2023)

- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 : +110 689.95 €
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)

2023/10-6 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2023

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	19 307.78	Excédent antérieur reporté	20 510.87
Résultat de l'exercice 2022	+542.54	Solde d'exécution de l'exercice 2022	-5 407.70
Solde d'exécution cumulé	+19 850.32	Solde d'exécution cumulé (001)	+15 103.17
		Reste à réaliser au 31/12/22	
		Dépenses	
		Recettes	
		Solde	0
TOTAL A AFFECTER	+ 19 850.32	BESOIN DE FINANCEMENT	0

Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 0.00
(Crédit du compte 1068 sur BP 2023) réserves 0.00

- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 ; +19 850.32 €
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

2023/11-7 CONCERTATION PREALABLE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE : avis du conseil municipal

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

La Maire rappelle que la Commune de Berneuil se situe sur le territoire 'influence du Parc d'Activités de la Croisière, outil de développement économique à vocation industrielle du Nord Limousin. L'essor économique de nos communes et de nos Communautés de Communes et celui du parc d'activité de la Croisière sont étroitement liés.

Le Parc d'Activités de la Croisière s'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes. Son développement est primordial pour notre territoire afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles.

Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aussi une influence sur le tissu économique locale avec des emplois induits liés aux commandes, partenariats et sous-traitance avec les entreprises installées sur notre territoire. Notre territoire rural souffre et voit sa population diminuer depuis de trop nombreuses années aux profits des métropoles et centres urbains plus créateurs d'emplois, ne pas investir dans cet outil reviendrait à poursuivre inexorablement cette spirale négative. L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme.

Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique. L'extension du Parc d'Activités de la Croisière permettra de répondre au manque de surfaces disponibles sur un vaste territoire Limousin avec des zones comme à Limoges, Brive ou ailleurs qui ne sont plus en capacité de proposer des surfaces industrielles importantes. Ne pas lui octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du Nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le développement et la croissance d'un territoire rural passe par une gestion harmonisée entre toutes ses composantes créatrices de richesses que sont les services, l'artisanat, l'économie et le monde agricole. Toutes doivent avoir leurs places. Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière. D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet.

L'extension du Parc d'Activités passe également par une prise en compte des problématiques environnementales. Sa certification continue à la norme ISO 14 001 depuis 2013 témoigne d'une volonté d'aménager ce site fin de minimiser les impacts sur le milieu naturel et de tenir compte des problématiques énergétiques. L'environnement est pris en compte dans le projet d'extension avec par exemple la préservation de zones humides, pas uniquement pour respecter la réglementation en vigueur mais également pour donner un cadre de vie et de travail agréable aux salariés.



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

La consommation d'espaces est également un point important du projet d'extension avec la volonté de limiter les créations de voirie, d'utiliser l'existant. C'est également le cas pour les entreprises qui, ici comme partout en France, doivent respecter des normes environnementales strictes.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, la Maire demande aux élus de se positionner. Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Donne un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière.
- AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

2023/12-8 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Mme PASCAL Jacqueline, a par courrier du 27/02/2023 demandé l'acquisition du chemin rural qui passe devant sa propriété à Vieillefont.

Après étude du dossier, il s'avère que ce chemin est utilisé par le public.

En effet, le service de ramassage des ordures ménagères passe par ce chemin, la tournée du facteur se fait également sur ce chemin. Les riverains utilisent aussi régulièrement ce passage. Il est également à prendre en compte que les parcelles n°A 764 et 765 sont desservies par ce chemin, et que l'entrée de la grange située sur la parcelle A765 donne sur ce chemin. Un puits public est situé sur ce chemin, l'accès doit donc être laissé aux habitants du village. L'évacuation des eaux pluviales passe sur ce chemin.

Enfin, la commune a engagé cette année des travaux de réfection de ce chemin, qui a déjà été goudronné par le passé. Ceux-ci seront réalisés au deuxième semestre avec le SYGESBEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'aliénation, et décide d'informer Mme PASCAL que ce chemin ne sera pas vendu pour toutes les raisons citées.

2023/13-9 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations porteuses d'un projet.



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

Anthony BESSAGUET ne participe pas au vote pour l'association Anim'Berneuil (membre du bureau).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- 650.00 € à l'A.C.C.A. de Berneuil
- 700.00 € à l'association Avenir Bellac Berneuil Saint-Junien-les-Combes
- 300.00 € à l'Amicale Laïque de Berneuil,
- 200.00 € à la Société de Pêche de Bellac AAPPMA
- 200.00 € à l'association des parents d'élèves du RPI BLOND BERNEUIL,
- 300.00 € à l'association Anim'Berneuil
- 100.00 € à l'association des Dentellières de Berneuil
- 50.00 € à l'association Prévention Routière
- 50.00 € à l'association des conciliateurs de justice du Limousin
- 50.00 € à l'association Coursing club de la Haute-Vienne

Total 2 600.00 €

Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023 à l'article 6574.

Les autres demandes de subvention ne sont pas accordées.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

L'association de parents d'élèves a sollicité le conseil municipal afin d'obtenir son soutien dans son action de contestation de la suppression d'un poste d'infirmier pour le collège, le lycée professionnel et le lycée général et technologique.

En effet, il existe actuellement 3 postes à temps plein répartis sur les trois sites, en plus de la gestion des écoles du secteur. Le rectorat a annoncé la suppression d'un poste à temps plein pour la rentrée 2023.

Les associations de parents se mobilisent afin de contester cette décision qui va à l'encontre du bien-être et de la sécurité de leurs enfants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir leur action et transmet cette motion à la Sous-Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

9 délibérations ont été prises.



Commune de BERNEUIL
Séance du 16 mars 2023

2023/5-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL
2023/6-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
2023/7-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL
2023/8-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
2023/9-5 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023
2023/10-6 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2023
2023/11-7 CONCERTATION PREALABLE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE : avis du conseil municipal
2023/12-8 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL
2023/13-9 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Secrétaire de séance
Myriam LARANT

La Maire
Eliane BOYER